


<p>Département de la Haute-Garonne</p>  <p><b>COMMUNE DE MAURESSAC</b> ***** <b>31190</b></p>	<b>COMPTE RENDU</b>
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
	<b>Séance du 2 décembre 2021</b>

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 2 décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAURESSAC se réunissent sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Wilfrid PASQUET, Franck LOUPIAS, Jean-Jacques COUZIER, Olivier DUBREUIL, Emmanuel BELIN, Laurie MEQUIGNON, Cécile MARTIN-BENETTI, Jean-Fred DANFLOUS, David MARGUERITIN, Nicolas CAZAUX, Stéphanie ORIOLA, Christophe FREZOU, Roland ARMBRUSTER, Chantal BACHOFFER

**Excusé** : Lionel MARAN

**Secrétaire de séance** : Olivier DUBREUIL

La séance commence par l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 octobre 2021.

- **Délibération : Décision modificative n°8 2021-12-01**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune fait partie des 12 communes de la CCBA sur 19 qui ont transféré la compétence voirie au SMIVOM de la Mouillonne. Suite à l'intégration du SMIVOM au sein de la CCBA, la compétence voirie a été récupérée par la CCBA.

Le conseil communautaire s'est prononcé sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie impliquant la restitution aux communes de la gestion des voies communales.

Afin de régulariser les opérations sous mandats réalisés par le SMIVOM de la Mouillonne et à compter de 2017 de la CCBA dans le cadre du Pool Routier et suite à la restitution de la compétence voirie de la CCBA, la commune doit procéder à des écritures en 2021 nécessitant des crédits budgétaires supplémentaires de même montant en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement au titre du Pool Routier 2009-2010.

Chapitre	Article	Désignation	Décision modificative
041 Opérations patrimoniales	2151	Réseaux de voirie	+ 120 489.06 €
041 Opérations patrimoniales	1323	Départements	+ 70 489.06 €
041 Opérations patrimoniales	276358	Créances sur autres groupements	+ 50 000.00 €

→ Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (13 présents), approuve les DM 8 (En raison de son arrivée tardive Mme BENETTI-MARTIN n'a pas pris part au vote)

- **Délibération : Convention Territoriale Globale**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCBA met en œuvre une convention territoriale globale afin d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place d'action favorable aux familles dans leur ensemble.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG donne la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées par le plan d'action présenté, par le conseil communautaire du 6 Décembre 2021, comme suit :

- **Axe 1 : Structurer une politique enfance-jeunesse coordonnée et partenariale pour mieux répondre aux besoins des familles et des jeunes**

- Action 1 : Développer l'offre CLAS sur le territoire de la CCBA
- Action 2 : Améliorer l'accueil d'enfants en situation de handicap sur les structures
- Action 3 : Favoriser l'accès à une offre périscolaire et extrascolaire sur l'ensemble du territoire pour l'enfance et la jeunesse (ALSH, CLAC)
- Action 4 : Mettre en place des dispositifs de consultation du public jeune sur l'ensemble du territoire
- Action 5 : Développer une offre d'accueil jeune itinérante
- Action 6 : Encourager et valoriser l'engagement des jeunes
- Action 7 : Mettre en place et animer une coordination enfance-jeunesse sur le territoire de la CCBA
- Action 8 : Mettre en place une cellule de veille sur des situations spécifiques

- **Axe 2 : Renforcer l'accompagnement des familles avec enfants sur le territoire**

- Action 9 : Déployer plusieurs outils de communication et d'information auprès des familles
- Action 10 : Mettre en place un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant sur le territoire
- Action 11 : Développer une offre d'animation de territoire au service du soutien parental
- Action 12 : Poursuivre et élargir les réflexions du GRAPA à l'ensemble du territoire
- Action 13 : Faciliter la coordination des acteurs de l'action sociale en faveur de l'accès aux droits familles fragilisées
- Action 14 : Améliorer la mobilité des familles et des jeunes précarisés

- **Axe 3 : Poursuivre le travail engagé par la CCBA en matière de diversité d'accueil des jeunes enfants**

- Action 15 : Poursuivre les échanges avec Pôle Emploi sur la valorisation du métier d'assistant maternel
- Action 16 : Mettre en place la labellisation « AVIP » sur le territoire
- Action 17 : Renforcer l'information sur la place du RAM comme guichet unique
- Action 18 : Poursuivre la coordination des acteurs de la petite enfance

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026

Les signataires de cette convention sont la CCBA, la CAF et le Département.

→ **Où l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, souhaite plus de précisions avant de se prononcer.**

- **Délibération : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 2021-12-02**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les membres de l'assemblée du Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) ont approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2020 tel que demandé par l'article L.2224-5 du CGCT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'ils ont pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable transmis par ses soins par mail à chaque membre du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points et précise que ce rapport sera mis à la disposition des usagers du service.

→ **Où l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2020**

- **Délibération : Acquisition projet ACTES 2021-12-03**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer :

- sur la procédure de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que le choix du dispositif

Il donne lecture de la proposition commerciale concernant le dispositif PACK Demat ATD31 de la société BERGER LEVRAULT qui s'élève à 920.00 € HT soit 1 104.00€ TTC

→ **Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, approuve la procédure de télétransmission des actes ainsi que la proposition commerciale**

- **Délibération : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » 2021-12-04**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération suite à la requête de Mme CHARRON, Comptable public d'Auterive afin d'être en mesure de dégager sa responsabilité.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de prendre en charge au compte 6232, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- diverses prestations et apéritifs servis lors de cérémonies officielles, manifestations diverses et inaugurations, les repas pris dans des restaurants ou traiteur, comme par exemple les repas des aînés, les vœux de la nouvelle année,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariages, départs à la retraite, cadeaux de fin d'année notamment sous forme de bon d'achats, récompenses scolaires, sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- le règlement des factures de frais liés aux prestations de sociétés et de troupes de spectacles

→ **Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation des dépenses détaillées ci-dessus**

- **Information** : scolarisation hors commune
- **Information** : DETR Agrandissement du cimetière
- **Information** : Prévisionnel des travaux du Pool Routier, d'Urbanisation et Amendes de police
- **Information** : Syndicat des Coteaux.
- **Information** : Gestion des eaux pluviales des futures ZAU
- **Information** : SIASC
- **Questions diverses** : Néant

---

**La séance est levée à 22h30**

---

**LISTE EMARGEMENT**

<b>M. PASQUET Wilfrid</b>	<b>M. LOUPIAS Franck</b>	<b>M. COUZIER Jean-Jacques</b>
<b>M. DUBREUIL Olivier</b>	<b>M. MARAN Lionel</b>	<b>M. BELIN Emmanuel</b>
	<i>Excusé</i>	
<b>Mme MEQUIGNON Laurie</b>	<b>Mme MARTIN-BENETTI Cécile</b>	<b>M. DANFLOUS Jean-Fred</b>
<b>M. MARGUERITIN David</b>	<b>M. CAZAUX Nicolas</b>	<b>Mme ORIOLA Stéphanie</b>
<b>M. FREZOU Christophe</b>	<b>M. ARMBRUSTER Roland</b>	<b>Mme BACHOFFER Chantal</b>